

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE – CANTON DE LIMAY

COMMUNE DE LAINVILLE-EN-VEXIN

2 Rue de la Mairie – 78440

Téléphone : 01.34.75.38.30 – Télécopie : 01.34.75.11.22 - courriel : mairie.lainville@free.fr

CR SEPTEMBRE 2014/7

COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPALDate de Convocation
15 Septembre 2014Date d’Affichage
30 Septembre 2014Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L’AN DEUX MILLE QUATORZE, le Lundi Vingt-Deux Septembre à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN – Maire

Étaient présents : Mmes et MM. ASSELINE. BENITAH. DELTOUR. FAURE. FLAMENT. GAILLANT. HARLAY. HAZAN. LE QUELLEC-MUSEMENT. QUIGNARD. VALON.

Arrivée de M. DULONG – question n° 08

Arrivée de Mme NANTIER – questions diverses

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : //

Pouvoir : Mme DOUCET pouvoir à Mme QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance,
2. Décision modificative,
3. Transformation de la garderie périscolaire en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
4. Création d’un poste de direction pour l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
5. Modification des horaires d’ouverture et tarifs de la garderie périscolaire,
6. Accompagnement financier de la CAF sur l’accueil périscolaire et mise en place d’un quotient familial,
7. Demande de Subvention auprès du PNR pour la remise en eau et la réfection de la toiture du Lavoir de la côte Duché,
8. Délibération relative à l’engagement de la commune sur les produits phytosanitaires,
9. Nomination d’un délégué titulaire au SIARM (Syndicat d’Assainissement)
10. Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés.
APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 Juillet 2014.

01 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – SECTION D’INVESTISSEMENT

M. le maire explique les mouvements de crédit suivants :

* règlement Facture SIAM – acquisition de matériel et outillage – service technique

Article	Crédit avant DM	Crédit	Crédit après DM
2158 – Autres Matériels et Outillages	0,00 €	+ 4 800.00 €	+4 800,00 €
23318 – Autres bâtiments publics	32 523,00 €	- 4 800.00 €	+ 27 723,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'effectuer les mouvements de crédits suivants

02 - TRANSFORMATION DE GARDERIE PERISCOLAIRE EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Monsieur le Maire informe que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et afin de bénéficier d'aides de la Caisse d'Allocation Familial des Yvelines, il convient de transformer la garderie périscolaire en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Il ajoute que la commune peut bénéficier de 0.50€, par enfant et par heure de présence, par la Caisse d'Allocation Familiale, et de 50,00 € par enfant et par an, d'aide de l'Etat (non pérenne à ce jour).

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce point :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE de transformer la garderie périscolaire en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),
CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

L'ensemble du conseil municipal remercie le travail accompli par la commission scolaire, pour la mise en place des rythmes scolaires et l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT).

03 - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades ou changements de grades.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la mise en place des rythmes scolaires et la transformation de la garderie périscolaire en accueil de loisirs de sans hébergement (ALSH), il y a lieu de créer d'un poste comme suit :

FILIERE ANIMATION

Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Suppression Création
Animateur	B	1	0	0	4h/hebdo	CREATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs ainsi établi au 22 SEPTEMBRE 2014,
CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

04 - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil de plusieurs demandes de parents d'élèves sollicitant l'augmentation du temps d'accueil du soir des enfants après la classe et les rythmes scolaires.
Après échange avec ces derniers, il est souhaité une demi-heure supplémentaire.

Aussi, il demande aux membres présents d'étudier cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE de modifier les horaires d'accueil des enfants après la classe ou les rythmes scolaires et adopte les horaires suivants :
Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi de 7h30 à 8h30
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 16h30 à 18h30
CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

05 - ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA CAF SUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET MISE EN PLACE D'UN QUOTIENT FAMILIAL ET NOUVEAUX TARIFS DE L'ACCUEIL

Monsieur le Maire explique que la Caisse d'allocation familiale des Yvelines apporte son aide financière aux dépenses d'accueil des enfants durant les temps périscolaires.

Cependant, afin de pouvoir en bénéficier, il doit être mis en place un quotient familial

Aussi, il est proposé ce qui suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

POUR MEMOIRE

Actuellement

1 enfant ou 2 enfants 4,30 €/le repas/enfant

3 enfants 3,80 €/le repas/enfant

PROPOSITION

Famille NON IMPOSABLE 3,50 €/le repas/enfant

Famille IMPOSABLE 1 enfant ou 2 enfants 4,30 €/le repas/enfant

3 enfants 3,80 €/le repas/enfant

GARDERIE

POUR MEMOIRE (par enfant)

Actuellement

Matin

1 heure 7h30/8h30 1,50 €

Soir

1 heure 16h30/17h30 1,50 €

Au-delà d'1 heure 30 16h30/18h00 2,25 €

PROPOSITION

Matin

1 heure 7h30/8h30 1,50 €

Soir

1 heure 16h30/17h30 1,50 €

1 heure 30 16h30/18h00 2,25 €

2 heures 16h30/18h30 3,00 €

Mercredi

1 heure 11h30/12h30 Gratuit

GARDERIE APRES ETUDES DIRIGÉES

POUR MEMOIRE

Actuellement, le tarif de l'étude dirigée est de 30.00€/mois/enfant (forfait)

PROPOSITION

1/2 heure 18h00/18h30 0,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les tarifs de garderie comme précédemment cités,

DIT que les familles non-imposables devront produire un justificatif du service des impôts, et que dans le cas contraire, le tarif maximum sera appliqué,

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

DIT que le règlement annexé est actualisé en conséquence,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

06 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR POUR LA REMISE EN EAU ET LA REFECTION DE LA TOITURE DU LAVOIR DE LA COTE DUCHE

Monsieur le maire propose au conseil de réaliser des travaux de remise en eau du lavoir de la côté Duché, puis de procéder à la réfection de la toiture, détériorée durant l'été. Il présente des devis estimatifs.

Il précise que dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti, le Parc Naturel Régional du Vexin Français peut subventionner ses travaux à hauteur de 70% à condition que la commune s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE le Parc Naturel Régional du Vexin Français pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% afin de réaliser les travaux de remise en eau et la réfection de la toiture du lavoir de la côté Duché, dans le cadre de la revalorisation du patrimoine bâti,

DIT son engagement aux obligations « zéro-phyto » voir point n° 07,

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

07 - DELIBERATION RELATIVE A L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La commune de Lainville-en-Vexin sollicite le Parc naturel régional du Vexin français pour le dossier de demande de subvention concernant la remise en eau et la réfection de la toiture du lavoir de la Côte Duché,

La commune est engagée depuis plusieurs années dans la réduction puis, dans l'arrêt complet de l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces qu'elle gère.

CONSIDERANT les évolutions récentes de la législation qui prévoit la généralisation de cette mesure à toutes les communes d'ici 2020,

CONSIDERANT la démarche du Parc naturel régional du Vexin français qui incite ses communes à s'inscrire dès maintenant dans cette démarche,

CONSIDERANT que le Parc naturel régional du Vexin français, notamment dans le cadre de l'éco-conditionnalité de ses aides, demande à chaque commune d'une part, de délibérer formellement en Conseil municipal, et d'autre part, de communiquer cet engagement auprès de ses habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CERTIFIE solennellement son engagement à n'utiliser aucun produit phytosanitaire sur les espaces qu'elle gère et entretient

S'ENGAGE à communiquer auprès de ses habitants sur ce sujet dans le prochain bulletin municipal et à poursuivre la sensibilisation des habitants par d'autres communications ou animations.

SOLLICITE le Parc naturel régional du Vexin français pour l'obtention de la bonification de l'aide à 70 % sur le présent dossier.

08 - NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIARM (Syndicat d'Assainissement)

Monsieur le Maire informe que M. Jean-Pierre VALON, délégué titulaire au SIARM (syndicat intercommunal d'assainissement de la région de la Montcient), demande à être remplacé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOMME M. Stéphane HAZAN, délégué titulaire et M. Jean-Pierre VALON, délégué suppléant, au SIARM, et rappelle que Mme Béatrice FLAMENT et Mme Nathalie NANTIER, conservent leur qualité respective de titulaire et de suppléante.

INFORMATIONS

M. LE MAIRE

➤ Une rencontre avec l'assistant à maître d'ouvrage est prévue mardi 23 septembre 2014 – la présentation du projet de travaux de voirie Rue aux Canes dans le cadre du contrat voirie 2012-2013-2014.

Les travaux devront impérativement débuter avant le 31 décembre 2014.

➤ Un arrêté municipal sera pris concernant les chiens errants instituant une amende de 150 €.

La commune s'équipera de perche et de protection pour les agents communaux et un chenil sera mis en place.

➤ Une demande d'utilisation du local préfabriqué installé derrière la mairie a été adressée en mairie pour la création d'une salle de sports avec appareils de musculation. Cette activité sera rattachée à l'ASCL, le matériel sera apporté par les participants et les travaux de remise en état pris en charge et réalisés par les organisateurs.

Le conseil émet un avis favorable à ce projet.

➤ Une réunion a eu lieu à la communauté d'agglomération (CA) concernant une futur CA à 400 000 hts au 01/01/2016.

➤ Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin le 24 septembre 2014 à 20h

➤ Système d'information – Groupement de commande matériel informatique et logiciel métier : les installations sont en cours.

➤ Ecole de Lainville :

- ✓ Les tableaux numériques interactifs ont été installés le mercredi 24 septembre 2014.
- ✓ Un abri à vélo a été commandé

- Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, les nouvelles activités périscolaires ont débuté le vendredi 5 septembre 2014. 68 enfants en bénéficient à titre gratuit. Chaque atelier a été visité ; les retours sont positifs, tant du point de vue des enfants, des parents et des intervenants.
- Monsieur DUMAY est remercié pour l'accompagnement d'un agent municipal lors de sa préparation au permis poids lourds.
- Auberge « la Côte des Bruyères » a organisé une vente de matériel et mobilier. Celle-ci a rencontré un vif succès. Le conseil municipal remercie cet établissement pour le don de vaisselles et de bacs à fleurs.
- Le conseil municipal remercie également Mme COST pour la restitution des instruments de musique qui ont servi à « La Lainvilloise » (fanfare) et pour le don de verres.
- PLU : la commune a lancé son plan d'élaboration. Une réflexion est en cours, engagée par 3 communes de l'agglomération de taille identique (Evecquemont, Lainville-en-Vexin et ??) pour le recrutement d'un cabinet d'étude.
- La création de l'association pour les jeunes est en cours. Le gîte sera mis à sa disposition ; des travaux seront réalisés par les jeunes.

M. DULONG

- Il a constaté un dysfonctionnement dans la distribution du courrier postal les 12 et 13 septembre 2014 ainsi que de nombreuses erreurs de distribution. Un courrier sera adressé aux directions d'Aubergenville et de Gargenville.

Mme ASSELINE

- Elle a rencontré Mme la directrice ; elles ont échangé sur des travaux de peinture au sol dans la cour de l'école (jeux).

Mme QUIGNARD

- Un contact sera pris avec la chambre des notaires qui assure des consultations gratuites dans les mairies.
- Le prochain bulletin municipal est en cours d'élaboration. Sa distribution est prévue début octobre.

Agenda :

Vœux du maire : Lundi 5 Janvier 2015

Repas des aînés : Dimanche 23 Novembre 2014

Galette du CCAS : Dimanche 11 Janvier 2015

PAROLE DONNEE AU PUBLIC

Le site internet

Monsieur le maire indique que sa mise à jour est en cours et que la formation de la secrétaire de mairie permettra son actualisation.

Travaux de voirie Rue aux canes

Monsieur le maire indique que des réunions d'information publiques seront organisées pour présenter le projet.

Les Carrières

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas été sollicité sur ce point.

ALSH

Monsieur le maire informe que deux agents municipaux possèdent le BAFA et qu'une troisième est en cours de formation.

Travaux Enfouissement des réseaux

Les délégués du SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin) se chargent de relancer la demande auprès du syndicat.

Panneau « Lainville-en-Vexin sur la D205 »

Ce panneau sera refixé sur le mur de M et Mme Michel dans 10 les jours.

Panneaux des rues

La vétusté de panneaux des rues est signalée.

Une recherche de financements auprès du PNRVF est envisagée afin de les remplacer

Protection des Crapauds.

Un partenariat est envisagé avec le PNRVF pour aménager le crapauduc existant.

Des subventions sont possibles ; la commune pourrait être porteuse de projet.

La séance est levée à 22h15.